

05.12.2019 - 10:00 Uhr

## Unis contre les cyberescroqueries / Le 5 décembre 2019, la 3<sup>ème</sup> partie de la campagne de prévention « Et vous ? Vous auriez dit oui ? » démarre sur le thème des money mules



Berne (ots) -

Les polices suisses et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) unissent leurs forces avec Anibis.ch pour conseiller la population sur les bons comportements à adopter afin d'éviter les dangers liés à cette escroquerie qui rend ses victimes également coupables.

Les corps de police cantonaux, régionaux et municipaux de Suisse ainsi que la PSC ont débuté le 17 juin 2019 une campagne nationale de prévention ayant pour but de sensibiliser le grand public aux risques potentiels liés à l'utilisation d'internet. Anibis.ch, la plateforme la plus importante d'annonces gratuites en Suisse romande, soutient cette campagne. Dans ce cadre, des clips vidéo d'environ une minute chacun sont diffusés dans les médias et sur les réseaux sociaux à une fréquence d'un par trimestre. Après une première et une deuxième parties de campagne consacrées respectivement aux escroqueries sur les plateformes de petites annonces et aux escroqueries sentimentales et relayées sur tous les canaux de communication d'Anibis.ch, la troisième partie de campagne est lancée le 5 décembre 2019 sur le thème des money mules. Les diffusions de clips vidéo se poursuivront en 2020 avec pour thématique de nouvelles escroqueries sur internet. En lien avec cette campagne, diverses autres actions de sensibilisation seront entreprises en parallèle dans les cantons, telles que la diffusion d'affiches et de cartes postales, la publication d'articles sur des sites internet de prévention ou des conférences.

« Et vous ? Vous auriez dit oui ? »

Cette troisième campagne est orientée vers la sensibilisation de la population aux dangers liés à une forme d'escroquerie dans laquelle des criminels recherchent, par l'intermédiaire d'offres d'emploi alléchantes, des soi-disant agents financiers dont ils utilisent les comptes en banque pour transférer de l'argent sale. Or, quiconque se trouve impliqué dans de telles « affaires » est punissable de blanchiment d'argent. L'objectif de l'histoire de Luca, qui se retrouve en train d'exercer une activité illégale à son insu, est de transmettre les quatre conseils généraux de la campagne en matière de comportement à adopter lors de l'utilisation d'internet, afin de minimiser le risque d'être victime d'un cyberescroc :

- Ne vous fiez jamais à une personne que vous ne connaissez que par internet.
- Ne transmettez jamais de mots de passe et de documents officiels (passeport, permis de conduire, etc.).
- Ne divulguiez jamais de photos ou d'informations intimes.
- Ne versez jamais d'acomptes sans être sûr de la fiabilité de votre interlocuteur.

En acceptant de transférer de l'argent sans en connaître la provenance et en acceptant des commissions, ces agents financiers ou Money Mules se rendent punissables de blanchiment d'argent, dans la mesure où elles contribuent à transférer des capitaux illégaux (même de petites sommes), que ce soit sur des comptes bancaires suisses ou étrangers ou par le biais d'agences de transferts de fonds ou encore au moyen de coupons prépayés.

Contact:

Pour des informations complémentaires veuillez-vous adresser aux services de presse des polices cantonales et municipales.

Medieninhalte



*Les agents financiers ou Money Mules se rendent punissables de blanchiment d'argent! Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch/fr/nr/100011391](http://www.presseportal.ch/fr/nr/100011391) / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/SKPPSC"*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100838039> abgerufen werden.